



Commune de Corbeyrier

Préavis au Conseil communal N°26-07

Relatif à l'acquisition d'un chargeur compact articulé AVANT 860i

Municipalité

M. Steve Dind, Municipal, responsable du dicastère des routes

Préavis adopté par la Municipalité lors de sa séance du 24 août 2026.

Table des matières

1	Préambule et justification du projet	3
2	Choix du véhicule : AVANT 860i	3
3	Modalités de financement	5
4	Conclusions.....	6

Distribution :	Président du CC, Commission(s), membres du CC, Municipalité, réserve
Annexe(s) :	

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

1 Préambule et justification du projet

Depuis plusieurs années, la Municipalité constate une augmentation critique des frais de remise en état de notre transporteur actuel. Rien que l'année dernière, les réparations ont atteint CHF 30'000.00, sans compter les frais d'entretien régulier et les coûts indirects liés à l'immobilisation du véhicule (recours à des entreprises externes).

Le manque croissant de fiabilité de cet engin perturbe le service de voirie. En collaboration avec les employés communaux, la Municipalité a étudié une solution plus performante, fiable et financièrement accessible pour garantir la continuité de nos missions de service public.

2 Choix du véhicule : AVANT 860i

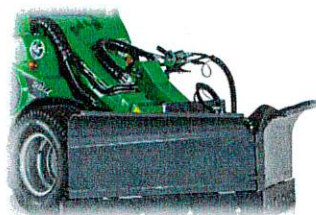
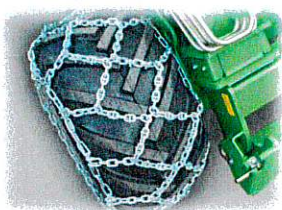
Après de nombreux essais effectués par les employés communaux, avec différents modèles, de différentes marques, en conditions réelles à Corbeyrier, le véhicule le plus efficient se révèle être celui essayé aux Paccots, le 12 mai 2026, dont les retours techniques sont extrêmement positifs.

Le choix de la Municipalité s'est finalement porté sur le chargeur compact articulé AVANT 860i.

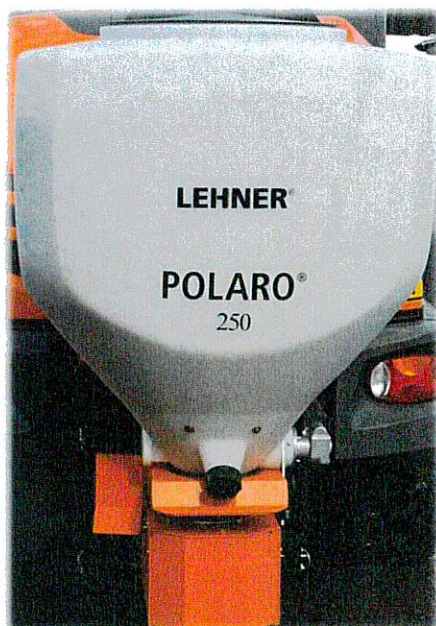


Atouts majeurs de ce modèle

- ♦ **Polyvalence** : Il possède une grande multitude d'accessoires interchangeables (fraiseuse, débroussailluse, rouleau compacteur, etc.) adaptables selon les besoins futurs.
- ♦ **Coût** : Son prix d'achat est nettement inférieur à un transporteur classique (environ CHF 200'000.00 pour un transporteur équipé contre moins de CHF 100'000.00 pour le modèle choisi).
- ♦ **Capacité** : Le prix devisé comprend les chaînes à neige, la lame à neige en V et le godet standard et les fourche à palettes.



- ♦ **Équipement hivernal complémentaire** : A cela doit être ajouté le pack pour l'épandeur universel POLARO E – 250 l avec auto-dosage par récepteur GPS, lampe de travail LED et support de chape d'attelage abaissable, d'un montant de CHF 10'010.10 TTC, qui sera également financé par leasing.



Il permet d'épandre du sel, des gravillons, du sable ou encore de l'engrais avec presque n'importe quel véhicule alimenté en 12 volts. Le réglage continu de la vitesse de rotation du disque d'épandage sur le panneau de contrôle permet d'adapter la largeur de dispersion de 0.8 m à 6 m pendant la marche. La manœuvre se fait depuis le tableau de commande de la cabine. L'agitateur en acier inoxydable en garantit l'écoulement correct et fluide.

D'une capacité de 250 l, cet équipement s'avère optimal, puisque sa capacité accueille environ 325 kg de sel et qu'il suffit à effectuer une tournée complète de salage.

Contraintes identifiées

- ♦ Véhicule monoplace (1 place).
- ♦ Nécessite l'obtention de permis spécifiques pour les employés communaux (voir note ci-dessous).

Formation des employés communaux

L'utilisation de cet engin requiert des qualifications obligatoires pour le personnel. Ces coûts de formation sont mentionnés ici à titre informatif et ne sont pas à intégrer dans le budget d'achat ou de leasing du véhicule :

- ◆ **Permis de machiniste M1** : Obligatoire pour l'utilisation de l'engin avec le godet (poids à vide compris entre 2 et moins de 5 tonnes)
 - ◆ Coût : CHF 1'320.00 + TVA par candidat
 - ◆ Durée : 3,5 jours de cours + ½ journée d'examen pratique (à passer 10 à 12 mois après le cours)
- ◆ **Permis de cariste R1/R4** : Obligatoire pour l'utilisation de l'engin avec les fourches
 - ◆ Coût : (sans expérience préalable d'un engin mobile) : CHF 1'250.00 + TVA par candidat
 - ◆ Durée : 4 jours
 - ◆ Coût : (avec expérience avérée d'engins mobiles) : CHF 650.00 + TVA par candidat
 - ◆ Durée : 2 jours

3 Modalités de financement

Coût d'achat de l'AVANT 860i et de la saleuse
Lehner Polaro E 250 litres. TVA comprise

CHF 110 000.00 TTC

Montant total

CHF 110 000.00 TTC

=====

Le garage Méc'Al propose la reprise du transporter actuel pour un montant de CHF 18'000.00.

Il est formellement précisé que cette valeur comprend la reprise de l'ensemble de ses équipements actuels (la lame à neige, la saleuse et la balayeuse). La valeur résiduelle est calculée à 0.5 % du prix d'achat, plus la TVA.

Le montant de CHF 18'000.00 sera utilisé comme première redevance (premier loyer majoré) pour le leasing auprès de Romandie Leasing.

Options de Leasing (total incluant la première redevance)

La Municipalité a décidé de choisir l'option de remboursement sur 5 ans, pour qu'à la fin de cette législature le compte leasing véhicule n° 61500.3162.00 soit entièrement libéré :

Durée	Première redevance	TVA (8.1 %)	Coût total
Unique	CHF 18 000.00 HT	CHF 1 458.00	CHF 19 458.00 TTC

Durée	Redevances mensuelles	Coût annuel (budget)	Coût total
60 mois (5 ans)	CHF 1 637.70 TTC	CHF 19 652.40 TTC	CHF 98 262.00 TTC

4 Conclusions

L'achat du chargeur compact articulé AVANT 860i, complété par la saleuse Lehner Polaro E 250l, pour assurer efficacement le service hivernal, représente un investissement rationnel. Il permet de stopper l'hémorragie financière liée aux réparations du transporter actuel, tout en dotant la commune d'un outil de travail moderne, polyvalent et parfaitement calibré pour nos tournées.

La Municipalité vous propose de valider l'acquisition de ce véhicule et des accessoires présentés, qui seront payés selon les modalités de leasing présentées.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CORBEYRIER

- ♦ **Vu** le préavis N° 26-07, validé le 24 août 2026,
- ♦ **Ouï** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,
- ♦ **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour,

PREND ACTE

- ♦ **du leasing** du montant net de CHF 117 720.00 sur une période de 5 ans

DÉCIDE

1. d'accepter l'acquisition d'un chargeur compact articulé AVANT 860i,
2. de contracter un contrat de leasing pour le remboursement de cet achat sur une durée de 5 ans.

Dans l'attente de votre décision, la Municipalité vous présente, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, ses salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Guy Bochud



La Secrétaire

Ingrid Coppex